

Communiqué de presse

Le 26 septembre 2019, à Marseille

Ouverture d'une maison médicale de garde à l'Hôpital de la Timone, le 30 septembre 2019

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille (AP-HM) et l'Union régionale des professionnels de santé Médecins Libéraux (URPS ML) Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) annoncent l'ouverture d'une maison médicale de garde (MMG) à l'Hôpital de la Timone, le 30 septembre 2019 à 20 heures. Son fonctionnement sera assuré par des médecins libéraux.

La mise en place de la MMG au sein même du service des urgences adultes de la Timone s'inscrit dans une politique de partenariat ville –hôpital encouragée par l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur et souhaité par l'AP-HM. Madame Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé, a effectivement rappelé l'importance des maisons médicales de garde dans le maillage sanitaire lors de son discours du 09 septembre 2019. Cette nouvelle maison médicale de garde répond aux besoins de la population en leur offrant une alternative aux urgences dans le centre-ville de Marseille. Ce dispositif de soins a déjà fait la preuve de son efficacité à l'AP-HM : il existe une MMG de l'Hôpital Nord.

Son fonctionnement sera assuré par l'association pour la permanence des soins Timone (APST). L'AP-HM met à disposition les locaux où se trouve le cabinet de consultations. La MMG pourra être agrandie progressivement en fonction des besoins de la population.

Cette maison médicale de garde permettra une meilleure prise en charge sanitaire des marseillais, adultes et enfants, en mettant à leur disposition une offre de soins libérale sur des horaires où les cabinets de ville sont souvent fermés. Elle contribuera également à fluidifier le fonctionnement des services d'urgence de la Timone en proposant aux patients une réorientation vers la MMG pour les affections relevant de la médecine générale.

Des médecins généralistes libéraux volontaires assureront une permanence des soins tous les jours et selon les modalités suivantes :

- Jours ouvrables : de 20 heures à minuit ;
- Samedi : de midi à minuit ;
- Dimanche, jours fériés et jours interfériés : de 8 heures à minuit.

Les équipes médicales de la MMG et des urgences adultes et pédiatriques ont travaillé de concert pour établir des règles afin d'orienter au mieux le patient en fonction de la raison de sa venue à l'Hôpital de la Timone. Cette organisation des soins se fera dans le respect du libre choix du patient et favorisera une prise en charge plus rapide tout en garantissant la qualité et la sécurité des soins.